

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Délibération ou arrêté n° 45

Date de convocation :
21/06/2024

Date d'affichage :
05/07/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Autorisation d'emprunt pour
les travaux de l'église auprès
du Crédit Agricole Brie
Picardie

L' an deux mille vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin,
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance,
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle,

Etait absent : M. Grégory Devaux
Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que pour les besoins de financement des travaux de rénovation de l'église, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €. Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires. Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole Brie Picardie pour un montant total de 500 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du contrat de prêt : 500 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,58 %

Commission d'instruction : 500,00 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

- de contracter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, un emprunt d'un montant total de 500 000 euros et d'approuver les caractéristiques visées ci-dessus ;
- de conférer toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état

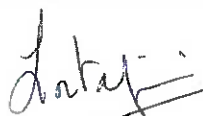
Dépôt en Préfecture le
04/07/2024

Et publication et notification du
05/07/2024

Rendu exécutoire le :
05/07/2024

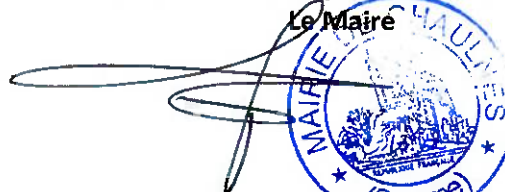
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire



Thierry LINÉATTE